



PRÉFET DU LOT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VIGILANCE MÉTÉO

Cahors, le 14 septembre 2021

Vigilance orange orage et pluie-inondation dans le département du Lot

Sur recommandation de Météo France, Michel Prosic, préfet du Lot, **place le département, ce mardi 14 septembre, en vigilance orange orage, à partir de 16h, et pluie-inondations, une partie de la nuit.** Le phénomène devrait se poursuivre au moins jusqu'à demain matin.

Compte tenu des risques liés à ces phénomènes météorologiques, le public est invité à faire preuve de prudence et à suivre **certaines recommandations simples de sécurité** :

- à l'approche d'un orage, prendre les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;
- ne pas s'abriter sous les arbres ;
- éviter les promenades en forêts et les sorties en montagne ;
- éviter d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- signaler sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins ;
- ne s'engager en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau ;
- en cas de pluies intenses, ne descendre en aucun cas dans les sous-sols.

En cette période estivale, une attention particulière est à porter :

- aux structures légères (tentes, chapiteaux, installations en plein air...) ;
- à l'habitat léger et au mobilier de plein air ;
- au risque d'inondation de caves et points bas pouvant se produire très rapidement.

Par ailleurs, **ces phénomènes peuvent mettre en danger les automobilistes**, voici des conseils de sécurité à suivre :

- allumer les feux de croisement, enclencher les essuie-glaces et adapter sa vitesse aux conditions de visibilité, d'adhérence et de vent ;
- si les conditions de circulation deviennent trop difficiles ou dangereuses, il est conseillé de s'arrêter hors des voies de circulation, en sécurité, sans quitter son véhicule dont l'habitacle protège de la foudre ;
- en cas de pluie ou d'autres précipitations, les vitesses maximales sont abaissées de 20 km/h sur les sections d'autoroutes et de 10 km/h sur les autres routes.

Pôle de la communication interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
marine.tudal@lot.gouv.fr
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex